Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_187-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_187

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Tableau des effectifs - Actualisation

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Bernard CHILINI, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Caroline COLLOMBAT, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_187-DE

En application des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en y apportant les modifications nécessaires compte tenu de la situation administrative des agents et de leur évolution professionnelle.

De plus, afin de faciliter la compréhension de cette mise à jour, une lecture du tableau fait apparaître, outre les deux créations de poste, les transformations de postes comme suit :

BUDGET GENERAL - Titulaires/Stagiaires

Transformation d'emploi suite à des avancements de grade :

Il est proposé de transformer les postes déjà existants afin de permettre la nomination des agents dans le cadre des avancements de grade 2017. Ces avancements ont obtenu un avis favorable de Commission Administrative Paritaire (CAP).

Transformation d'emploi suite à une promotion interne :

Il est proposé de transformer les postes déjà existants afin de permettre la nomination des agents dans le cadre des promotions internes 2017. Ces avancements ont obtenu un avis favorable de Commission Administrative Paritaire (CAP).

Transformation d'emploi suite aux réussites à concours :

Il est proposé de transformer les postes déjà existants afin de permettre la nomination des agents dans le cadre de la réussite au concours.
Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération de transformer :

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2° classe en 1 poste d'Assistant de conservation principal de 2° classe,
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2° classe en 2 postes d'Agent de maîtrise,
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine en 1 poste d'Adjoint de patrimoine principal de 2° classe.

Les missions des postes sont en parfaite concordance avec les missions du cadre d'emplois concernés.

Transformation d'emploi suite à un changement de filière :

Il est proposé de transformer le poste déjà existant afin de permettre l'intégration directe dans la filière administrative.
Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération de transformer 1 poste d'Adjoint du patrimoine en 1 poste d'Adjoint administratif. Cette intégration directe a obtenu un avis favorable de Commission Administrative Paritaire (CAP).

Transformation d'emploi suite à une stagiairisation :

Il est proposé de transformer 1 poste de contractuel (gestionnaire vie institutionnelle -IB366) en 1 poste d'adjoint administratif stagiaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2017
Reçu en préfecture le 20/12/2017
Affiché le 20/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_187-DE

BUDGET GENERAL - Contractuels

Transformation d'emplois sans création de poste :

La Communauté d'Agglomération Dracénoise constate, comme tout employeur public, une rotation de ses personnels liés à des départs en retraite ou en disponibilité.
Dans ce cadre la Communauté d'Agglomération Dracénoise, à l'occasion de chaque départ et dans une logique de gestion prévisionnelle de ses emplois, opère des recrutements en adéquation avec ceux-ci. Ces choix nécessitent l'ajustement du tableau des effectifs qui imposent les transformations suivantes :

Départ en retraite :

- 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services Titulaire en 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services contractuel.

Départ en disponibilité pour convenances personnelles :

- 1 poste relevant du cadre d'emploi des Adjoints administratifs titulaires en 1 poste relevant du même cadre d'emploi au budget général contractuels,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine titulaires en 1 poste relevant du même cadre d'emploi au budget général contractuels,
- 1 poste relevant du cadre d'emploi des Adjoints administratifs titulaires en 1 poste relevant du même cadre d'emploi au budget transport contractuels.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Administration générale et Communication - Modernisation de l'action publique et relations citoyennes réunie le 5 décembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver la présente délibération actualisant le tableau des effectifs.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 19/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.